

A.M. FINANCES
Société à responsabilité limitée
au capital de 8.000 euros
Siège social : Le Parc - 29 Avenue Victor Hugo
12000 RODEZ
414 539 155 RCS RODEZ

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 5 OCTOBRE 2009

L'an deux mille neuf, et le cinq octobre, au siège social,

Monsieur Marc DEHANI,

Associé unique et seul Gérant de la Société A.M. FINANCES,

A pris les décisions suivantes relatives :

- Au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts.
- Aux pouvoirs à donner en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège social de RODEZ (12000) Le Parc – 29 Avenue Victor Hugo à RODEZ (12000) Espace Raynal - 34 Rue Raynal, à compter du 5 octobre 2009.

En conséquence, l'associé unique décide de modifier comme suit l'article 4 des statuts :

“ Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé : Espace Raynal - 34 Rue Raynal - 12000 RODEZ. ”

Le reste de l'article reste inchangé.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

